

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021  
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022  
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](https://www.impots.gouv.fr/verifavis)

M FERY PIERRICK  
OU MME FERY AUDREY  
11 DOMAINE DES LYS REITWILLER  
11 RUE DU BRUCH  
67370 BERSTETT

**Vos références**

**Numéro fiscal**

Déclarant 1 (C) : 1927168508482  
Déclarant 2 (C) : 0686705079284

**Référence du document :** 22 B2 9454111 96

**Adresse d'imposition au 01/01/2022 :**

11 DOMAINE DES LYS REITWILLER  
11 RUE DU BRUCH  
67370 BERSTETT

**Numéro FIP** 670 71 16 7472497789 3

**Numéro d'ordre :** 1

**Date d'établissement :** 01/05/2022

**Vos contacts**

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Somme qu'il vous reste à payer**

**0,00 €**

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.**

**Revenu fiscal de référence :** 39 523  
**Nombre de parts :** 4.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

*Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

<b>Détail des revenus</b>		<b>Déclar. 1</b>	<b>Déclar. 2</b>	<b>Total</b>
Salaires.....		18115	26498	
Heures supplémentaires non exonérées.....		0	0	
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....		18115	26498	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 5331	- 2650	
Salaires, pensions, rentes nets.....		12784	23848	36632
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>36632</b>
CSG déductible.....				- 0
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>36632</b>
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	26
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				0
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>				
Dons : personnes en difficulté.....	Montant déclaré	278	Montant retenu	0
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		3		
Montant de la réduction d'impôt.....				0
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>				- 0
Impôt proportionnel.....				+ 3
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>				3
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	Montant déclaré	3	Montant retenu	3
Montant net de votre imposition.....				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2021 dû <sup>53</sup> :				* 0
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				39523
<b>Informations indiquées pour mémoire</b>				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup> .....				26
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS

M

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

### Revenus exonérés

	Déclarées	Déclar. 1	Déclar. 2
	Nettes	2506	399
Heures supplémentaires.....		2506	
Heures supplémentaires.....		2506	359

### PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2020.....	16062	16062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253	= 16253